

Le Conseil d'État de Cuba convoque le premier processus de compte à rendre des délégués (+Photos)



La Havane, 19 sept (RHC) Le Conseil d'État de la République de Cuba a décidé de convoquer les réunions de compte à rendre des délégués aux Assemblées Municipales du Pouvoir Populaire à leurs électeurs dans la période comprise entre le 15 octobre et le 30 novembre 2023.

Lors de la séance de cet organe, tenue ce lundi et dirigée par son président Esteban Lazo Hernández, ses membres ont convenu que la reddition de comptes par les délégués à leurs électeurs est l'un des processus les plus importants mis en œuvre par le système du Pouvoir populaire, en tant qu'expression authentique de la démocratie socialiste ; à travers laquelle ces électeurs connaissent, évaluent et se prononcent sur la gestion et le travail réalisés par leurs représentants au cours d'une période donnée.

L'accord adopté établit également que les gouvernements provinciaux du pouvoir populaire et les administrations locales contribuent au développement de ce processus et garantissent, à la demande du président de l'assemblée municipale, la participation de leurs administrateurs à ces réunions, a déclaré Miriam Brito Sarroca, présidente de la Commission d'attention aux organes locaux du pouvoir populaire de l'Assemblée nationale.



Miriam Brito. Photo : site web de l'ANPP

Ce processus de responsabilisation du délégué devant ses électeurs sera le premier du genre au cours du 18e mandat des organes municipaux du pouvoir populaire.

Aperçu de l'état d'avancement des mesures approuvées pour le renforcement de l'entreprise publique

A l'ordre du jour de la session du 18 septembre, les membres du Conseil d'Etat ont également évalué la mise en œuvre des mesures approuvées pour le renforcement de l'entreprise d'Etat. À cet égard, le vice-premier ministre et responsable de l'Économie et de la Planification, Alejandro Gil Fernández, a expliqué en détail comment, depuis le VIe Congrès du Parti jusqu'à aujourd'hui, le système des entreprises d'État a subi de multiples transformations, initiées en 2011 avec la généralisation des compétences exercées par les entreprises en matière d'amélioration et, plus récemment, avec l'approbation de 43 mesures visant à progresser dans le renforcement de l'entreprise d'État.



Alejandro Gil. Photo : site web de l'ANPP

Alejandro Gil. Photo : site web de l'ANPP

Des mesures ont également été adoptées pour le développement de secteurs spécifiques, tels que l'agriculture (63 mesures), le sucre (93 mesures) et le Programme d'amélioration des activités commerciales et gastronomiques, entre autres actions, a expliqué M. Gil Fernández.

Dans sa présentation sur le sujet, il a reconnu que, même si toutes ces transformations ont permis une transition progressive vers un modèle de gestion plus flexible, leur mise en œuvre n'a pas connu le même succès dans les différents secteurs de l'économie et tous les résultats escomptés n'ont pas été atteints. En règle générale, a-t-il dit, elles ont été appliquées de la même manière à tous les secteurs, sans distinguer les caractéristiques spécifiques de chaque activité, ce qui a limité leur impact.

L'intensification du blocus, la dévaluation de la monnaie nationale, la crise économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19, ajoutées à l'inefficacité de la production et à la non-réalisation des recettes en devises du pays, ont eu des effets négatifs sur les entreprises qui, dans la pratique, ont vu leurs capacités opérationnelles fortement limitées, a ajouté le vice-premier ministre cubain.

Après avoir approfondi la situation actuelle du système d'entreprises d'État et ses principaux résultats, Gil Fernández a proposé, parmi les actions à poursuivre pour renforcer l'entreprise d'État socialiste, de récupérer les niveaux d'efficacité des principales activités économiques et de parvenir à leur développement durable, grâce à l'adoption de mesures transformatrices.

De même, il a insisté sur la nécessité d'établir des mécanismes efficaces et durables d'accès aux ressources financières et matérielles fondamentales, d'assouplir la gestion de la main-d'œuvre, la détermination des salaires et la formation des prix, d'établir des critères de fonctionnement et des exigences de performance différenciés, ainsi que d'éliminer la subordination excessive, en tant qu'éléments essentiels de la transformation globale de l'entreprise d'État.

Enfin, après avoir approfondi les actions qui progressent actuellement dans ce domaine, il a souligné le travail effectué en vue de la présentation prochaine, conformément au calendrier législatif, du projet de loi sur l'entreprise d'État socialiste.

Trois nouveaux décrets-lois approuvés

Au cours de la réunion, les membres du Conseil d'État ont adopté le décret-loi "Sur les côtes", qui vise à établir l'ensemble des mécanismes, actions et instruments à appliquer dans la zone côtière et de protection, en vue de son utilisation durable, ainsi que la protection des établissements humains, et les processus de développement économique et social dans ces zones, a expliqué Elba Rosa Pérez Montoya, ministre des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement.



Elba Rosa Pérez. Photo : site web de l'ANPP

En même temps, ils ont publié la disposition normative "Sur les coopératives agricoles". Selon la présentation du ministre de l'Agriculture, Ydael Pérez Brito, cette disposition établit le cadre juridique général qui régit l'organisation, la constitution, le fonctionnement, l'intégration, la division, la fusion et l'extinction des coopératives agricoles. Il tient également compte de l'expérience acquise dans l'application de la réglementation en la matière, des transformations du secteur agricole et forestier

cubain et des mesures approuvées pour stimuler la production agricole, qui reconnaissent le secteur coopératif comme un acteur essentiel du développement national et territorial.

Cet organe a également approuvé le décret-loi "Modifiant le décret-loi n° 2 "Sur la mécanisation, l'irrigation, le drainage agricole et l'approvisionnement en eau des animaux", du 13 décembre 2019. Ydael Pérez Brito a souligné dans sa présentation que les changements survenus dans le scénario économique et social du pays depuis l'application du décret-loi n° 2 susmentionné, nécessitent la mise à jour d'aspects de sa réglementation qui sont devenus des obstacles à l'augmentation de la production agricole.

Ensuite, la session a examiné la mise en œuvre de la loi n° 145 "relative à l'aménagement du territoire et à la gestion des terres", approuvée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire le 21 décembre 2021 et publiée au Journal officiel en novembre 2022, avec ses règlements et quatre résolutions.

"La loi n° 145 et ses normes complémentaires sont entrées en vigueur le 24 mars 2023, et n'ont pas généré de changements majeurs dans l'exercice de l'activité, mais ajustent plutôt les procédures et les termes de la planification territoriale et urbaine et de la gestion des terres, ce qui facilite sa mise en œuvre en mettant l'accent sur la loi", a expliqué le général de division Raúl Omar Acosta Gregorich, président de l'Institut national de planification territoriale et d'urbanisme, avant l'analyse des actions de mise en œuvre développées.

Il a ajouté que, cinq mois après l'entrée en vigueur de la loi, la mise en œuvre se déroule comme prévu et a été assimilée de manière positive par les organisations, les entités nationales et locales, ainsi que par la population.



Enfin, le Conseil d'État a évalué les principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme national de promotion de la femme. La vice-première ministre, Inés María Chapman, a présenté les réalisations dans les différents domaines d'attention spéciale et les lignes d'action pour 2023 ; un programme transcendantal d'une grande importance pour notre société, fidèle à l'héritage de Fidel, Raúl et Vilma Espín en la matière, comme l'a souligné le président du Conseil d'État, Esteban Lazo Hernández.

Quelques données sur les femmes dans la société cubaine d'aujourd'hui

- 57,3 % des personnes travaillant dans le domaine de la science et de la technologie
- 57% des docteurs en sciences
- 55,7 % de femmes députées. Cuba est le deuxième parlement au monde où la présence des femmes est la plus élevée, après le Rwanda.
- 52,4 % des membres du Conseil d'État.
- 5 femmes ministres, 10 premières vice-ministres et 26 vice-ministres
- 4 femmes gouverneurs (26,7 %) et 12 femmes vice-gouverneurs (80 %)
- 84 femmes présidentes des assemblées municipales du pouvoir populaire et 98 femmes vice-présidentes.
- 5 484 sont des déléguées de circonscription (44,12 %).

(Extrait du site web du Parlement cubain)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/334454-le-conseil-detat-de-cuba-convoque-le-premier-processus-de-compte-a-rendre-des-delegues-photos>



Radio Habana Cuba